

Informations & Conseils

Informations médicales

Un médecin répond à toutes vos questions, notamment dans les domaines ci-dessous et vous oriente vers les praticiens et établissements de soins locaux.

- Bien-être
- Vaccination
- Diététique
- Puériculture...

Conseil social

Le Conseil Social vous renseigne sur les services sociaux compétents et vous explique les démarches à accomplir notamment dans les domaines suivants :

- Maternité
- Statut de l'enfant
- Prestations familiales
- Logement
- Handicap et invalidité
- Emploi
- Dépendance...

Informations juridiques

Une équipe de chargés d'informations juridiques répond à toutes vos questions d'ordre juridique, fiscal, administratif, ainsi qu'aux demandes de conseil du domaine de la vie pratique :

- Impôts / Fiscalité
- Justice / Défense / Recours
- Relations de co-propriété
- Droit de la consommation...

Les prestations sont mises en œuvre par : Mondial Assistance France SAS - Siège social : 54 rue de Londres 75394 Paris cedex 08 - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros - 490 381 753 RCS Paris - Siret : 490 381 753 00014 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669. Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles sise 61 rue Talbot - 75436 Paris cedex 09.

Et assurées par : Fragonard Assurances - Siège social : 2 rue Fragonard, 75807 Paris Cédex 17 Société Anonyme au capital de 37 207 660 euros - 479 065 351 RCS Paris - Siret : 479 065 351 00013 Entreprise régie par le code des assurances.

Document non contractuel



Harmonie Mutuelles

SMAR Assistance

Un ensemble de services
à votre disposition

01 49 93 73 18

Création MAF SAS - AA - 07/2010 Crédits photos : Font Shop / Graphic Obsession



Services à domicile

Après analyse de votre situation...

Services pris en charge par SMAR Assistance

Suite à hospitalisation ou immobilisation imprévues

- **Aide à domicile** à concurrence de 30 heures **maximum** réparties sur 30 jours accordée, suite à une hospitalisation supérieure à 48 heures, ou une immobilisation supérieure à 10 jours.
- **Venue d'un proche à votre chevet** : prise en charge de ses frais de transport aller-retour en France métropolitaine, ainsi que 7 nuits d'hébergement maximum (45 euros par nuit).
- **Pour vos enfants, petits-enfants ou personnes à charge** :
 - **garde** à concurrence de 30 heures dans les 30 jours suivant l'hospitalisation
 - **ou transfert** chez des proches résidant en France
 - **ou transport** d'un proche à votre domicile.
- **Leur accompagnement à l'école ou en centre d'accueil** (à raison de 10 trajets aller-retour dans les 30 jours suivant l'événement).
- **Garde des animaux familiers** : 30 jours par événement.

Enfant malade ou blessé

École à domicile

En cas d'immobilisation supérieure à 15 jours consécutifs, une aide pédagogique se met à la disposition de votre enfant, à compter du 16^{ème} jour (10 heures par semaine jusqu'à la reprise des cours), dans la limite de l'année scolaire en cours.



En cas de décès

- Enregistrement et respect des dernières volontés et communication du contenu aux ayants droit.
- Aide et conseil au rapatriement du corps et à l'organisation des démarches.
- Avance de fonds à concurrence de 3000 euros (remboursable dans les 30 jours).
- Informations socio-administratives.

Services complémentaires à la charge de l'adhérent (pour convenance personnelle à la demande de l'adhérent)*

Télé-Assistance

- Mise à disposition et installation de l'appareil
- Service d'écoute et traitement des appels 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Mise à disposition d'un réseau de professionnels

- Aide à domicile
- Garde d'animaux
- Accompagnement des enfants à l'école ou en centre d'accueil
- Livraison de repas
- Portage de médicaments
- Diagnostic électrique amiante
- Électricien
- Plombier
- Transmission de messages urgents
- Assistance informatique...
- Jardinage...

* ces services sont proposés et organisés par Smar Assistance **mais payés par l'adhérent.**